

CS\_2026\_001

## Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre février à 14 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 28 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 18 titulaires pour 18 voix – 18 suppléants

Présents ce jour : 10    Procurations : 0    représentant au total 10 voix

Étaient présents :

Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur André COËNT, Mme Sylvie CRAVEC, Madame Marie Louise DRONIOU, Monsieur Gervais EGAULT, Madame Marie-Annick GUILLOU, Madame Carine HUE, Monsieur Yann KERGOAT, Monsieur Patrice KERVAON, Monsieur Joël LE JEUNE

Étaient excusés :

Monsieur Erven LEON, Monsieur Loïc MAHE, Monsieur Jacques MAINAGE, Madame Nadine SALLOU-LE GUEN, Madame Julie SAUVÉE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Syndical. Monsieur André COËNT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été transmis aux membres avec la convocation présentant les prévisions des grandes masses budgétaires de l'année 2026.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une obligation réglementaire et est la première étape du cycle budgétaire.

**VU** Les dispositions de l'article 2017 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République ;

**VU** L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, Le COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

**PREND ACTE** Qu'un débat sur les orientations budgétaires 2026 a bien eu lieu sur la base du rapport joint en annexe.

Présents : 10	Pouvoirs : 0	Total : 10	Exprimés : 10
POUR : 10	CONTRE :	ABSTENTIONS :	Ne prend pas part au vote :

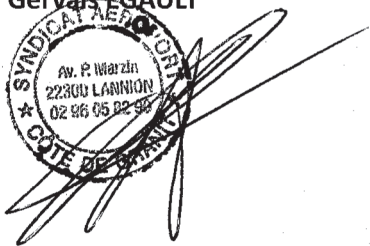
Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le Président atteste le caractère exécutoire  
de la présente délibération,  
transmise au contrôle de légalité  
par transmission le 06/02/2026  
Publiée et affichée le 06/02/2026

LE PRÉSIDENT,  
Gervais EGAULT

LE PRÉSIDENT,  
Gervais EGAULT



Rapport Préalable au  
Débat d'Orientation Budgétaire 2026

**SYNDICAT MIXTE**

AEROPORT – LANNION – COTE DE GRANIT ROSE

**2026**

## Table des matières

Table des matières .....	2
1 PREAMBULE .....	3
2 LE FONCTIONNEMENT .....	4
2.1 Les ressources en provenance des membres du syndicat .....	4
2.1.1 La répartition statutaire de la contribution des membres .....	4
2.1.2 Les prévisions de recettes pour 2026 .....	5
2.2 Prévision des recettes de fonctionnement par chapitre pour 2026.....	5
2.3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	6
2.3.1 LES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT .....	6
2.3.1.1 L'INFLATION .....	6
2.3.1.2 L'EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	6
2.3.2 Prévision des dépenses de fonctionnement par chapitre pour 2026.....	7
3 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT .....	7
3.1 LES INVESTISSEMENTS MAJEURS 2026 .....	8
3.2 LE RECOURS A L'EMPRUNT .....	8
4 L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SYNDICAT AU 1ER JANVIER 2026 .....	8

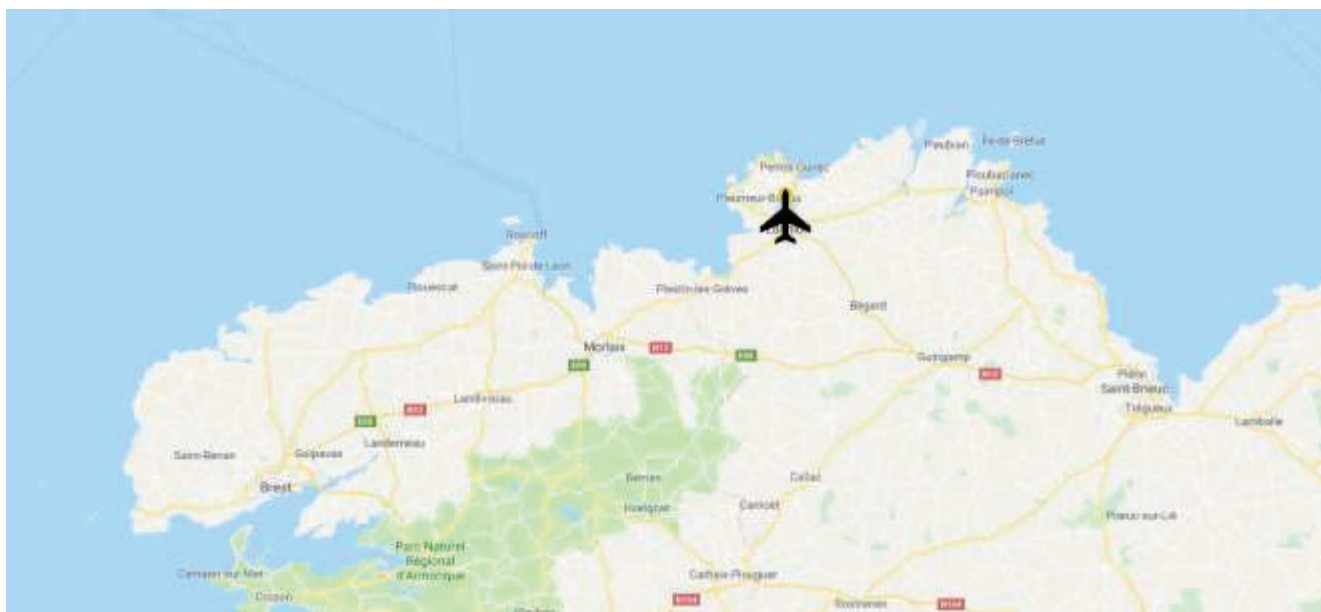
# 1 PREAMBULE

Le syndicat mixte de l'aéroport Lannion Côte de Granit Rose gère la plateforme aéroportuaire de Lannion.

L'activité de la plateforme est concentrée sur :

- Aviation Générale
- Aviation d'Affaire
- Aviation Commerciale sur demande
- Ecole de Parachutisme de fin mars jusqu'à fin octobre
- Evènementiels avec notamment l'accueil de la Patrouille de France
- Accueil de la Gendarmerie pour la surveillance des côtes notamment l'été
- Rapatriements sanitaires - Evasan
- Vols républicains
- Vols militaires

Une nouvelle activité se développe sous le nom de Centre Technologique Drone Ouest (CTDO) qui propose aux entreprises et porteurs de projet des infrastructures et un appui réglementaire pour la réalisation de vol de tests (vecteurs ou capteurs). Les protocoles mis en place avec les experts de l'aéroport simplifient les obligations déclaratives pour permettre de proposer un service plus agile, adapté aux besoins des professionnels. La situation géographique du centre permet de disposer d'une projection rapide en mer, ainsi que sur des terrains variés (agglomération, zones rurales). Ce centre est issu d'un partenariat entre le syndicat de l'aéroport, Lannion Trégor Communauté et de la Technopôle Anticipa. Il fait partie du groupement français des centres d'essais en vol pour drones



De nouveaux statuts pour le Syndicat Mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose ont été approuvés par le Préfet des Côtes d'Armor le 24 octobre 2024. Ces statuts modifient notamment la durée du syndicat mixte, qui sera dissous le 31 décembre 2026, les taux de contributions des membres et les conditions de leur évolution, ainsi que la répartition des voix au sein du syndicat.

Un protocole d'accord concernant la fin progressive du Syndicat Mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose a été signé entre le Conseil départemental des Côtes d'Armor et Lannion Trégor Communauté, suite à ces nouveaux statuts. Ce protocole précise les modalités de la dissolution SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE LANNION- COTE DE GRANIT /DOB 2026

progressive du Syndicat Mixte, conformément à la décision du Conseil Départemental des Côtes d'Armor de se retirer d'ici 2027.

À cette date, Lannion-Trégor Communauté prendra en charge l'activité de l'aéroport.

Les points clés du protocole incluent :

- Aspects financiers : Évolution des taux de participation financière entre le Conseil Départemental (CD 22) et Lannion-Trégor Communauté (LTC) de 2024 à 2026. Le CD 22 verra sa participation diminuer progressivement, tandis que celle de LTC sera stable. Les excédents de fonctionnement seront gérés selon des modalités spécifiques. Les excédents inférieurs à 100 000 € seront conservés par LTC, tandis que les sommes supérieures seront réparties selon les taux de participation de 2024. Les excédents de la section d'investissement seront répartis dès le premier euro selon les taux de participation de 2024.
- Gestion de la dette : Le capital restant dû par le Syndicat Mixte entre 2023 et 2026 est précisé, avec une prise en charge par le CD 22, après 2027, d'une partie de la dette selon les taux de participation de 2024.
- FIATA : Une avance du Fonds d'Intervention pour les Aéroports et le Transport Aérien (FIATA) est remboursée par prélèvement sur les excédents cumulés de fonctionnement, assurant une neutralité pour les membres.
- Inventaire des biens : L'ensemble des biens sera intégré au patrimoine de Lannion-Trégor Communauté au 1er janvier 2027. L'annexe 4 du document liste l'état de l'actif du syndicat au 27/08/2024.
- Personnel : Lannion-Trégor Communauté s'engage à reprendre les salariés en CDI du Syndicat Mixte au 31/12/2026. Tout nouveau recrutement devra obtenir l'accord de Lannion Trégor Communauté.

Un bilan annuel de suivi du protocole est prévu, et les termes peuvent être revus en cas d'événements imprévus modifiant la situation.

L'année 2026 sera la dernière année d'existence du syndicat mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose.

## **2 LE FONCTIONNEMENT**

### **2.1 LES RESSOURCES EN PROVENANCE DES MEMBRES DU SYNDICAT**

#### **2.1.1 La répartition statutaire de la contribution des membres**

Une nouvelle répartition des contributions est issue des statuts arrêtés par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le 24 octobre 2024 :

Taux de participation	2024	2025	2026
CD 22	57,33%	40,19%	25,15%
LTC	42,67%	59,81%	74,85%

## 2.1.2 Les prévisions de recettes pour 2026

### Rappel 2021-2025

	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 2021	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 2022	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 2023	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 2024	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 2025
CONSEIL DEPARTEMENTAL 22	544 700 €	381 290 €	381 290 €	381 290 €	190 633 €
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	405 300 €	283 710 €	283 710 €	283 710 €	283 733 €
CCI	50 000 €				
<b>Total</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>665 000 €</b>	<b>665 000 €</b>	<b>665 000 €</b>	<b>474 367 €</b>

### Projet 2026 :

	Fonctionnement 2025
CONSEIL DEPARTEMENTAL 22	93 317 €
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	283 733 €
<b>Total</b>	<b>379 050 €</b>

## 2.2 PREVISION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE POUR 2026

budget :	Chapitre	réalisation	réalisation	Budget total	réalisation	Budget primitif
		2023	2024	2025	2025	2026
(norme M4)		hors report des résultats cumulés antérieurs ↓	hors report des résultats cumulés antérieurs ↓	tous reports compris ↓	hors report des résultats cumulés antérieurs ↓	↓
SYNDICAT MIXTE AEROPORT	002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			588 935,93 €		213 952,01 €
	013-ATTENUATION DE CHARGES	1 090,32 €			2 410,44 €	
	042-OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS	149 392,00 €	149 392,00 €	149 700,00 €	149 392,00 €	149 400,00 €
	70-VENTES DE PDTS FABRIQUES, PRESTATION DE SERV. ET MARCHANDISES	50 466,73 €	84 043,92 €	52 713,07 €	69 353,02 €	84 450,00 €
	RECETTE 74-SUBV. D'EXPLOITATION RECUES	665 000,00 €	665 000,00 €	474 366,00 €	474 366,00 €	379 050,00 €
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	326 191,81 €	332 308,49 €	281 000,00 €	323 547,17 €	301 000,00 €
	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	142 237,71 €	133 637,40 €	70 000,00 €	86 200,17 €	77 000,00 €
	78-REPRISES SUR PROVISIONS	316,48 €	515,50 €	20,00 €	14,15 €	35 500,00 €
	RECETTE	1 334 695,05 €	1 364 897,31 €	1 616 735,00 €	1 105 282,95 €	1 240 352,01 €

Le résultat constaté de fonctionnement de l'exercice est de – 374 983.92 €. Il s'explique pour plusieurs raisons, dont les principales sont les suivantes : 2025 est la première année de baisse de la subvention du conseil départemental des Côtes d'Armor ( -190 k€) mais nous avons également constitué une provision d'un montant de 175 350 € pour le remboursement ultérieur de l'avance FIATA et effectué le remboursement de l'annuité de l'année 2025 de cette même avance pour 35 066.43 €.

Compte tenu des résultats antérieur, le résultat cumulé constaté de fonctionnement de l'année 2025 est de + 213 952.01

La participation des membres pour 2026 peut ainsi être fixée conformément aux taux fixés par les statuts et suivant les montants qui figurent au protocole d'accord entre Lannion Trégor Communauté et le Conseil départemental des Côtes d'Armor.

## **2.3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### **2.3.1 LES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

#### **2.3.1.1 L'INFLATION**

L'inflation 2025 retenue par la loi de finances pour 2025 est de +1.1 %.

#### **2.3.1.2 L'EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES**

En déclinaison des principes énoncés par la loi NOTRe, il est intégré au rapport d'orientations budgétaires une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et des effectifs ainsi que les crédits afférents. La maîtrise de leur évolution constitue un enjeu majeur et doit tenir compte des évolutions nationales et des éléments locaux de contexte.

##### **2.3.1.2.1 La structure des effectifs**

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport compte, au 01/01/2026 :

Au 01/01/2026	CDI de droit privé
	6

La répartition des emplois permanents est la suivante :

1 responsable d'exploitation

3 pompiers d'aéroport SSLIA

1 Responsable AFIS

1 agent AFIS

##### **2.3.1.2.2 Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel prévisionnelles 2026 sont les suivantes :

Prévisionnel 2025	Réalisation 2025	Prévision 2026
365 650 €	282 426.37 €	317 152.01 €

### 2.3.2 Prévision des dépenses de fonctionnement par chapitre pour 2026

budget : SYNDICAT MIXTE AEROPORT (norme M4)	Chapitre	réalisation	réalisation	Budget total	réalisation	Budget primitif initial
		2023	2024	2025	2025	2026
		hors report des résultats cumulés antérieurs ↓	hors report des résultats cumulés antérieurs ↓	tous reports compris ↓	hors report des résultats cumulés antérieurs ↓	↓
	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	486 862,98 €	543 034,29 €	584 930,00 €	542 644,72 €	483 300,00 €
	012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	345 882,20 €	310 899,68 €	365 650,00 €	282 426,37 €	317 152,01 €
	023-VIREMENT VERS LA SECT. D'INVEST.	0,00 €	0,00 €			
	042-OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS	343 222,13 €	421 083,98 €	390 000,00 €	384 151,78 €	370 000,00 €
DEPENSE	65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	416,77 €	50,61 €	3 065,00 €	3 060,07 €	300,00 €
	66-CHARGES FINANCIERES	48 622,02 €	43 936,15 €	38 900,00 €	38 855,31 €	34 000,00 €
	67-CHARGES SPECIFIQUES (M57) OU EXCEPTIONNELLES (AUTRES NORMES)	1 185,95 €	35 377,91 €	58 440,00 €	53 390,26 €	35 100,00 €
	68-DOTATIONS AUX PROVISIONS	515,50 €	14,15 €	175 750,00 €	175 738,36 €	500,00 €
	<b>DEPENSE</b>	<b>1 226 707,55 €</b>	<b>1 354 396,77 €</b>	<b>1 616 735,00 €</b>	<b>1 480 266,87 €</b>	<b>1 240 352,01 €</b>

Le remboursement de l'avance FIATA au titre de l'année 2026 s'effectuera par une opération aux comptes du chapitre 67 – Charges Exceptionnelles pour la partie « capital » et du chapitre 66-Charges financières pour la partie « intérêts » et sera financée, pour la partie capital, par une reprise partielle de la provision réalisée en 2025.

Au niveau des charges à caractère général, il est prévu une décroissance des charges.

Par ailleurs, pour les charges de personnel, il est pris en compte l'effet Glissement Vieillesse Technicité ainsi que le financement d'un agent récemment recruté.

## 3 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

budget : SYNDICAT MIXTE AEROPORT (norme M4)	Chapitre	réalisation	réalisation	Budget total	réalisation	Budget primitif initial	
		2023	2024	2025	2025	2026	
		hors report des résultats cumulés antérieurs ↓	hors report des résultats cumulés antérieurs ↓	tous reports compris ↓	hors report des résultats cumulés antérieurs ↓	↓	
INVESTISSEMENT	DEPENSE	040-OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS	149 392,00 €	149 392,00 €	149 700,00 €	149 392,00 €	149 400,00 €
		16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €
		20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)	0,00 €	7 812,84 €	10 000,00 €	2 046,74 €	45 000,00 €
		21-IMMOB. CORPORELLES	14 745,60 €	187 540,99 €	314 724,11 €	85 049,11 €	337 562,45 €
		23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	50 012,33 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	
		<b>DEPENSE</b>	<b>300 149,93 €</b>	<b>430 745,83 €</b>	<b>600 424,11 €</b>	<b>322 487,85 €</b>	<b>617 962,45 €</b>
	RECETTE	001-SOLDE D'EXEC. DE LA SECT. D'INVEST. REPORTE			210 424,11 €		272 088,04 €
		021-VIREMENT DEPUIS LA SECT. DE FONCTIONNEMENT	0,00 €				
		040-OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS	343 222,13 €	421 083,98 €	390 000,00 €	384 151,78 €	370 000,00 €
		<b>RECETTE</b>	<b>343 222,13 €</b>	<b>421 083,98 €</b>	<b>600 424,11 €</b>	<b>384 151,78 €</b>	<b>642 088,04 €</b>

Le résultat cumulé reporté de 2025, présente un solde positif de + 272 088.04 € en tenant compte du résultat de l'exercice + 61 663.93 € et du résultat antérieur cumulé.

Il faut tenir compte pour l'équilibre de la section d'investissement en 2026 du solde des restes à réaliser en dépenses en 2025 pour 24 125.59 €.

### **3.1 LES INVESTISSEMENTS MAJEURS 2026**

Des travaux sont prévus pour l'entretien du balisage et le pontage sur la piste, l'acquisition d'une remorque de commandement pour les drones, des travaux sur la tour de contrôle, des études pour le relevé d'obstacles et la navigation, d'un mat pour le vent, l'installation d'une borne pour la recharge des avions électriques

Les autres crédits sont mis en réserve sur des articles comptables d'investissement.

### **3.2 LE RECOURS A L'EMPRUNT**

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2026.

Un emprunt de 350 000 € a été contracté en 2008 pour une durée de 300 mois (25 ans – jusqu'en 2032) Le capital restant dû fin 2025 est de 91 000 €

Un emprunt de 1 440 000 € a été contracté en 2012 pour une durée de 20 ans jusqu'en 2032. Le capital restant dû fin 2025 est de 504 000 €.

L'état de la dette bancaire du syndicat au 31/12/2025 fait état d'un capital restant dû de : 595 000 €

## **4 L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SYNDICAT AU 1ER JANVIER 2026**

<b>BUDGET</b>	<b>Régime fiscal</b>	<b>Nomenclature</b>
Budget Principal	TVA	M4